# RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AUX COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

RAPPEL DE LA LOI: Les cours d'EPS sont obligatoires, comme ceux des autres disciplines et <u>même un élève dispensé</u> doit RESTER EN COURS AVEC SA CLASSE (sauf avis médical contraire)

- si votre enfant doit être dispensé pour une seule séance, un MOT DES PARENTS suffit
- si votre enfant doit être dispensé pour plusieurs séances, un CERTIFICAT MÉDICAL est obligatoire

### LES OBJECTIES DE L'E.P.S.

- être en bonne **SANTE** et le rester (prévoir de bien déjeuner le matin pour éviter l'hypoglycémie).
- assurer sa **SÉCURITE** et celle des autres (ex : maniement du javelot en respectant les consignes).
- être RESPONSABLE de son comportement, de sa progression (travail d'observation sur fiches).
- être **SOLIDAIRE**: accepter d'aider et d'être aidé (le respect de tous les élèves de ma classe).
- acquérir des COMPÉTENCES du socle commun globalement évaluées à partir du développement de CONNAISSANCES (théoriques), de CAPACITÉS (pratiques motrices) et d'ATTITUDES (motivation, etc.)
- acquérir des COMPÉTENCES MÉTHODOLOGIQUES ET SOCIALES (connaître ses points forts et faibles et apprendre comment les améliorer par des méthodes de travail).

#### LES RÈGLES DE VIE EN E.P.S.

- les élèves doivent se RANGER RAPIDEMENT dès la sonnerie (après avoir récupéré leur sac de sport).
- ils doivent RESPECTER les consignes de SECURITE jusqu'à la salle ou le stade.
- ils disposent de 5 MINUTES MAXIMUM pour se changer (le 3ème retard est sanctionné par une heure de retenue)
- ils doivent avoir leur **TENUE d'E.P.S.**: 1 short ou survêtement, 1 tee-shirt, des « baskets » propres. Selon le temps ou l'activité, prévoir 1 k-way et des affaires qui peuvent se salir, en RUGBY par exemple. (1 OUBLI entraîne 1 observation dans le carnet et un 2ème OUBLI est sanctionné d'une heure de retenue). A chaque cours, ils peuvent prendre une douche.
- ils doivent RESPECTER le MATERIEL (toute dégradation volontaire sera facturée à la famille de l'élève), le PROFESSEUR, les autres ÉLÈVES et ADULTES.
- ils ne doivent pas manger de CHEWING-GUM ou de BONBON (risques d'étouffement).
- ils doivent attacher obligatoirement leurs cheveux, s'ils sont longs.
- ils doivent enlever obligatoirement les bijoux et piercings (risques de blessures lors des activités).
- ils ne doivent pas utiliser de déodorants en « spray » (en raison des risques d'explosion)
- ils doivent porter des chaussures avec des lacets bien serrés, pour éviter les blessures.
- ils doivent aider à la mise en place et au rangement du matériel comme prévu dans la séance.
- ils doivent accepter d'être **RESPONSABLES DES VESTIAIRES**, lorsque leur tour arrive.

## DROIT À L'IMAGE SPÉCIFIQUE AUX COURS D'E.P.S.

Lors des séquences de cours (évaluations, modélisations d'actions motrices), le professeur d'EPS peut être amené à filmer ou photographier votre enfant, ceci afin de lui permettre de visualiser ses activités et d'améliorer ses résultats. Conformément à la loi, nous vous demandons l'autorisation d'utiliser, ou non, son image filmée ou photographiée pendant les cours, pour la projeter à d'autres élèves du collège.

Si vous refusez, l'image de votre enfant, lorsqu'il sera filmé dans un groupe, sera floutée, conformément à la loi.

	1 <sup>er</sup> responsable légal		2 <sup>ème</sup> responsable légal		• •
Ø	Nom:	Prénom:		Nom: <b>n'autorisons p</b>	Prénom :

les professeurs d'E.P.S. du collège CLEMENCEAU à utiliser, dans le cadre des cours d'EPS, l'image de notre enfant.

## INDICATIONS POUR LA PARTICIPATION À L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le collège propose à tous les élèves d'adhérer à l'ASSOCIATION SPORTIVE (A.S.) dans le cadre de l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) qui permet à votre enfant de découvrir de multiples activités (football, cirque, athlétisme, basket, hand, volley, badminton, tennis de table, escalade, etc.) ou de s'y perfectionner, selon un calendrier incluant des <u>entrainements</u> entre 12h et 14h certains jours et des <u>compétitions</u> « district », « départementales », « académiques » et « nationales » le mercredi après-midi de 13h3o à 16h3o. Une certaine assiduité est demandée, mais chaque licencié n'est pas « obligé » de participer à toutes les activités surtout s'il en pratique déjà une autre dans un club, le mercredi notamment. Les adhérents doivent respecter les mêmes règles de vie que celles des cours d'E.P.S. En cas d'indiscipline répétée, les élèves peuvent être exclus des activités de l'AS, pour l'année en cours, par le Chef d'établissement, président de l'AS. Le coût de la licence (pour l'année scolaire) peut varier de 10 à 15 euros selon les années. Les activités sont encadrées par les professeurs d'E.P.S. du collège, responsables de votre enfant jusqu'à votre arrivée ou celle d'un de

**Les activités sont encadrées par les professeurs d'E.P.S.** du collège, responsables de votre enfant jusqu'à votre arrivée ou celle d'un de ses correspondants (cf p 32). Après 45 minutes de retard, et sans réponse de la famille, votre enfant sera confié à la gendarmerie de <u>CERIZAY.</u>

